



Monsieur LE BOZEC Joël
Délégué syndical CGT AFOBAT 29
(Section Construction)
CFA Bâtiment – QUIMPER

Préavis de grève pour le jeudi 1^{er} avril 2010

Lettre remise en main propre à Mr le Directeur
Copie à l'Inspection du travail

OBJET : incidents du 18 décembre 2009

Quimper le 25 mars 2010

Monsieur le Directeur,

Le juge des référés a constaté dans son **ordonnance rendue le 19 mars 2010, en conséquence de la procédure que vous aviez lancé contre le syndicat :**

« Il apparaît en effet que n'était pas en place au sein d'AFOBAT 29 un protocole des dispositions à prendre en cas de maladie ou maladie d'un élève, cette absence n'étant pas sans un lien avec le manquement reproché à M. GALLAIS DUVAL ».

Ceci confirme ce que nous soutenons depuis plusieurs mois, c'est à dire une carence manifeste dans la gestion sociale de l'AFOBAT.

Malgré cela vous vous obstinez à ne pas vouloir ou à tout faire pour retarder la réunion du CHSCT demandée depuis le 19 février **ce qui caractérise un délit d'entrave.**

Il est évident aussi que les défauts de procédures ne concernent pas les seuls animateurs mais bien l'ensemble du personnel et pas seulement en cas de maladie mais aussi dans nos salles de cours, pendant les pauses, etc.

Vous avez licencié M. GALLAIS DUVAL pour une faute qui ne lui est pas imputable, mais au fonctionnement sans aucun cadre ni procédure définissant le rôle et les missions de chacun. Nous estimons donc que nul salarié de l'établissement n'est à l'abri de ce type de décisions arbitraires et injustes et que nul salarié ne doit supporter les conséquences des multiples dysfonctionnements existants au sein du CFA.

La seule réponse que vous avez apportée, en bientôt 2 mois, a été **d'assigner devant le T.G.I. de QUIMPER notre organisation syndicale.** L'ordonnance a été prononcée et la grève était licite, les préavis réguliers. Que comptez-vous faire aujourd'hui ?

Devant l'inertie et le silence de la direction nous sommes contraints de nous mobiliser à nouveau.

Nous avons donc décidé de déposer un préavis de grève de 24 heures pour le jeudi 1^{er} avril 2010 à partir de 7h

Dans le cadre de ce préavis nous vous demandons, dès à présent, d'entamer des négociations sur les points suivants :

- **Mise en place des procédures nécessaires à un fonctionnement normal du CFA** précisant clairement : le rôle, la mission et les responsabilités de chacun afin que tous incidents de même nature que ceux du 18 décembre 2009 ne puissent se renouveler, avec comme corollaire, **l'annulation immédiate du licenciement de Monsieur Nicolas GALLAIS DUVAL, sa réintégration dans ses salaires et à son poste de travail.**
- **Nous demandons également le paiement de tous les temps de grève aux salariés ayant cessé le travail, en conséquence des dysfonctionnements au sein du CFA.**
- **Convocation immédiate d'une réunion du CHSCT**, avec établissement de l'ordre du jour avec le secrétaire dans le but d'analyser clairement les circonstances ayant abouti aux dysfonctionnements du 18 décembre, et permettre la mise en place de mesures et procédures tendant à en prévenir tout renouvellement.

A partir de ce jour, et jusqu'à la limite de ce préavis, nous nous tenons à votre disposition pour toute négociation durant notre temps de travail.

Il vous appartient de prendre vos dispositions pour organiser le fonctionnement du CFA en l'absence du personnel gréviste.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT AFOBAT 29

LE BOZEC Joël